

**CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION DU
COMITÉ DES REPRÉSENTANTS DES GOUVERNEMENTS ET ADMINISTRATIONS**
(5 et 6 novembre 2024, Papeete, Polynésie française)

Document de travail

**DOCUMENT DE TRAVAIL 3 : RAPPORT DU SOUS-COMITÉ DU CRGA POUR LE PLAN
STRATÉGIQUE**

(Document présenté par le Secrétariat)

Résumé

1. Le présent document contient un rapport succinct du Sous-comité du CRGA pour le Plan stratégique (ci-après, le « Sous-comité »), et rend compte des points examinés et débattus lors de sa réunion de juillet 2024.
2. Le Sous-comité salue la diligence avec laquelle le Secrétariat met en œuvre le Plan stratégique 2022–2031 de la CPS, malgré les défis associés aux troubles que traverse la Nouvelle-Calédonie.
3. Les orientations scientifiques et techniques du Secrétariat, formulées dans le cadre de ses réunions sectorielles, et les progrès accomplis au titre des programmes phares de l'Organisation, des plans d'activité des divisions et de la démarche « Une seule CPS », témoignent de l'esprit de décision de l'Organisation et de sa capacité à s'adapter pour servir les priorités régionales. Les conseils émis par le Sous-comité consolideront encore l'impact de la CPS dans toute la région.

Points clés

4. Les membres ont constaté les incidences de la crise en Nouvelle-Calédonie sur les agents de l'Organisation et leur famille, et examiné les conséquences à long terme de la situation actuelle sur la continuité des activités et l'exécution des programmes.
5. Le Secrétariat a présenté les progrès enregistrés au regard du Plan stratégique 2022–2031, notamment au travers des plateformes sectorielles pour lesquelles la CPS assume le rôle de *kaitiaki* ; des quatre programmes phares – changement climatique, systèmes alimentaires, égalité de genre et Océan ; de l'offre de produits et services de la plateforme Digital Earth Pacific, et des activités connexes de mobilisation de ressources, dont les nouvelles modalités de financement flexible ; et de l'approche « Une seule CPS » et des démarches de coordination et de collaboration mises en place à l'échelle du Conseil des organisations régionales du Pacifique (CORP).
6. Les divers mécanismes de collaboration stratégique pilotés en 2024 par la direction générale de la CPS et les directeurs régionaux témoignent de la compréhension renforcée qu'a l'Organisation des besoins des membres et des méthodes optimales de collaboration stratégique, ainsi que de la consolidation de ses interventions à cet égard.

7. Pour améliorer la cohérence entre les différents processus de définition des priorités et de reddition des comptes au niveau sectoriel, les membres ont approuvé en principe la proposition d'inviter aux sessions du CRGA les personnes exerçant la présidence des conférences ministérielles sectorielles organisées par la CPS, et de fournir l'appui requis pour leur participation à la cinquante-quatrième session du CRGA.
8. Les membres ont examiné les conclusions et les enseignements tirés des évaluations menées en 2023, et ont approuvé le rapport initial, les méthodes et les principales échéances de l'évaluation institutionnelle indépendante.
9. Les améliorations apportées à la présentation des résultats ont été saluées, et il a été recommandé que le CRGA approuve hors session le Rapport de résultats 2023 de la Communauté du Pacifique.

Recommandations

10. Le CRGA est invité à :
 - i. prendre note du travail accompli par le Sous-comité dans le cadre de sa fonction de contrôle de la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique ;
 - ii. examiner les domaines pour lesquels le Sous-comité recommande au Secrétariat des mesures de renforcement ; et
 - iii. formuler d'autres propositions sur les questions examinées par le Sous-comité.

Analyse

11. Le Sous-comité s'est réuni les 2 et 3 juillet 2024 à Suva. Ont assisté à la réunion l'ensemble des membres du Sous-comité, ainsi qu'un représentant des Îles Marshall. Les points inscrits à l'ordre du jour visaient à aider le Sous-comité à s'acquitter de ses fonctions consultatives, à savoir :
 - a. émettre des recommandations à l'intention du CRGA et de la Conférence de la Communauté du Pacifique (la « Conférence ») sur les questions, priorités et thèmes clés à inclure dans le Plan stratégique ;
 - b. étudier le projet de plan stratégique et faire part de ses commentaires au Secrétariat, avant la présentation dudit document au CRGA et à la Conférence pour validation ;
 - c. étudier le projet de cadre de résultats et faire part de ses commentaires au Secrétariat, avant la présentation dudit document au CRGA pour validation ;
 - d. soumettre un avis au CRGA concernant les progrès accomplis par le Secrétariat dans la mise en œuvre du Plan stratégique, évalués au regard du Cadre de résultats et présentés chaque année dans le Rapport de résultats de la Communauté du Pacifique ; et
 - e. examiner les conclusions des analyses et évaluations du Plan stratégique, et formuler des recommandations à l'intention du CRGA et de la Conférence sur toute révision ou mise à jour éventuellement requise.
12. Le texte intégral du relevé de conclusions de la réunion a été transmis aux pays membres le 17 septembre 2024, par le biais de la Circulaire n° 24/77, intitulée « Point sur l'évaluation institutionnelle indépendante de la Communauté du Pacifique ». Le présent document propose une synthèse des échanges que le Sous-comité, la direction générale et l'équipe de la haute direction ont tenus afin de remettre un avis au CRGA.
13. **Point sur les défis extérieurs – la crise en Nouvelle-Calédonie** : Les membres ont exprimé leur solidarité et leur soutien à la Nouvelle-Calédonie ainsi qu'aux agents de la CPS en poste à Nouméa. Les troubles qui secouent la Nouvelle-Calédonie depuis mai 2024 ont eu des incidences sur les opérations de la CPS et engendré des difficultés d'ordre psychologique et physique, des conditions de précarité et d'incertitude économiques, une diminution de l'offre de services, notamment pour les services de santé et de soins, des perturbations dans les établissements scolaires ainsi que des interruptions des chaînes d'approvisionnement. Les membres ont salué l'esprit de décision dont a fait preuve la CPS, ainsi que le déclenchement des protocoles de gestion de crise, qui ont permis à l'Organisation de proposer des services de soutien pour le bien-être de ses agents et d'adapter ses opérations pour assurer le maintien des services destinés aux membres, tout en donnant la priorité à la sécurité des agents et des membres de leur famille.
14. **Mise en œuvre du Plan stratégique 2022–2031 de la CPS** : Les membres ont pris note des mécanismes de mise en œuvre du Plan stratégique 2022–2031 et examiné les progrès accomplis par le biais des instances sectorielles se réunissant sous l'égide de la CPS, soulignant leurs contributions scientifiques et techniques aux priorités régionales et, partant, aux actions collectives régionales définies au titre de la Stratégie pour le Pacifique bleu à l'horizon 2050 (ci-après, la « Stratégie 2050 »). La collaboration stratégique, engagée sous la houlette de la direction générale et des directeurs régionaux, façonne l'approche « Une seule CPS » en axant l'action institutionnelle sur les besoins des membres. Toutefois, des améliorations s'imposent pour faire mieux connaître le programme annuel de travail de

la CPS auprès des membres, en particulier des petits États insulaires, afin de leur permettre d'assurer un meilleur suivi de l'assistance reçue.

15. Pour mettre davantage en cohérence les priorités sectorielles et régionales, les membres ont débattu et approuvé en principe la proposition d'inviter à la session du CRGA en 2024 les personnes exerçant la présidence des conférences ministérielles sectorielles organisées par la CPS.
16. La CPS a avancé dans la transformation de ses systèmes et processus internes visant à améliorer son **efficacité institutionnelle**. Les membres ont évoqué la nécessité de renforcer la cohésion et l'intégration organisationnelles, grâce à un meilleur alignement des opérations de la CPS sur les besoins de développement de la région et à une collaboration plus étroite au sein du CORP, pour une plus grande cohésion entre les organisations membres. À ce jour, les efforts déployés ont essentiellement consisté à améliorer les structures internes, à renforcer la redevabilité et à veiller à l'adéquation de l'action de la CPS face à l'évolution des défis qui se présentent dans le Pacifique, notamment la crise en Nouvelle-Calédonie.
17. **Mobilisation de ressources et interactions** : La CPS a progressé dans la mise en œuvre de sa Stratégie de mobilisation de ressources, notamment dans le cadre d'initiatives telles que la Campagne pour la prospérité dans le Pacifique bleu (UBPP), qui vise à débloquer des financements durables au profit de projets novateurs de grande ampleur, tels que les programmes phares. Si les membres ont pris note des progrès accomplis, les débats ont mis en lumière la nécessité de continuer de se concentrer sur la mise en place de mécanismes de financement durable et flexible.
18. Les membres ont apprécié les échanges sur les quatre **programmes phares** : changement climatique, systèmes alimentaires, égalité de genre et Océan. Notant la complexité de l'intégration, les membres attendent de la CPS qu'elle partage les enseignements tirés de la mise à l'échelle de son action et inscrive son travail dans le prolongement des engagements régionaux et internationaux pour lesquels elle apporte le plus de valeur ajoutée, dans une démarche visant à maximiser l'efficacité et l'efficacité de sa prestation de services.
19. Les membres ont pris note de l'offre de produits et services de la plateforme **Digital Earth Pacific (DEP)**, dont les données satellitaires favorisent la prise de décisions éclairées sur l'affectation des terres et l'évolution du trait de côte. Cette plateforme permet également de proposer des solutions face à des défis de taille dans le domaine du développement, tels que le changement climatique, la sécurité alimentaire et la gestion des risques de catastrophe
20. **Évaluation institutionnelle indépendante (EII) et autres évaluations** : Le Sous-comité a pris note des conclusions et recommandations issues des évaluations entreprises en 2023 ainsi que de l'importance qu'elles revêtent au regard de l'amélioration des modalités d'exécution des programmes et de la prestation de services. Six évaluations sont prévues en 2024, en plus de l'EII (voir le document de travail 6 pour plus de détails). Les membres ont souligné la nécessité de faire participer de manière globale l'ensemble des membres et un éventail de parties prenantes à l'EII et ont demandé à ce que le rapport d'évaluation contienne une liste définie de recommandations à fort impact (une dizaine de recommandations au total), s'insérant dans le droit fil de l'évaluation de l'architecture régionale et concordant avec l'orientation future de la CPS.

Conclusion

21. Le Sous-comité a dit sa confiance dans le travail qu'accomplit le Secrétariat et attend avec intérêt la poursuite des activités de mise en œuvre du Plan stratégique. Le Sous-comité salue les capacités scientifiques et techniques de la CPS, sa capacité à diriger et à rassembler pour avancer dans la concrétisation des priorités nationales et régionales, et sa contribution stratégique aux actions collectives régionales prévues au titre de la Stratégie 2050. La poursuite des efforts d'intégration, la mobilisation de ressources et la mise en pratique des conclusions issues des analyses et évaluations permettront de renforcer encore l'impact de la CPS.

Recommandations

22. Le CRGA est invité à :

- i. prendre note du travail accompli par le Sous-comité dans le cadre de sa fonction de contrôle de la mise en œuvre du Plan stratégique de la Communauté du Pacifique ;
 - ii. examiner les domaines pour lesquels le Sous-comité recommande au Secrétariat des mesures de renforcement ; et
 - iii. formuler d'autres propositions sur les questions examinées par le Sous-comité.
-